

## Politique financière de Cyclotour

Cette politique énonce les orientations de Cyclotour (le Club)  
concernant les questions touchant les finances.

Activités	Les activités s'autofinancent.
<b>Adhésion annuelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Frais d'adhésion :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Au début de la saison : 30 \$ (individuel) / 50 \$ (familial)</li> <li>➤ À compter du 1<sup>er</sup> août : 20 \$ individuel, 40 \$ (familial)</li> </ul> </li> <li>❖ Sorties :               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ 1<sup>re</sup> sortie à l'essai : sans frais (sauf pour les voyages)</li> <li>➤ 2<sup>e</sup> sortie : la carte de membre exigée</li> </ul> </li> <li>❖ L'adhésion est payée par chèque, à l'ordre de Cyclotour. Elle est non remboursable. Les frais d'adhésion sont sujets à une révision annuelle par le Comité exécutif.</li> </ul>
<b>Frais de participation aux sorties de 2 jours ou plus</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La carte de membre devra avoir été acquittée avant de s'inscrire à une randonnée de plus d'un jour.</li> <li>❖ Des frais de participation sont demandés pour les activités de 2 jours ou plus. Ils contribuent au remboursement des dépenses des organisateurs. Ils ne sont pas remboursables.</li> <li>❖ Deux formules peuvent être utilisées :               <ul style="list-style-type: none"> <li>a) 5 % des dépenses prévisibles pour les participants (ex. : frais d'hébergement). <i>Note aux organisateurs : réclamer 105 % de l'ensemble des dépenses prévisibles pour les participants. Dans ce cas, le Club avance la somme nécessaire au dépôt requis par l'hébergeur. L'organisateur recueille les chèques des participants, faits à l'ordre de Cyclotour, et les remet au trésorier qui les encaisse. Par la suite l'organisateur règle la note pour l'ensemble des participants et se fait rembourser par le trésorier.</i></li> <li>b) 10 \$ / personne pour un séjour d'une ou 2 nuits OU 15 \$ par personne pour 3 nuits et plus. <i>Note aux organisateurs : Le Club avance la somme nécessaire au dépôt requis par l'hébergeur. L'organisateur collecte et remet les frais d'inscription au Club (chèque ou argent). Chaque participant règle ses frais individuels avec l'hôtelier.</i></li> </ul> </li> <li>❖ Les frais des organisateurs sont remboursés selon la politique à cet effet.</li> </ul>
<b>Allocation aux organisateurs de randonnées de deux jours ou plus</b>	<p>Les frais de participation versés par les membres lors des randonnées de deux jours ou plus sont répartis ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) Deux jours : 6 \$ aux organisateurs / 4 \$ au Club;</li> <li>b) Trois jours et plus : 10 \$ aux organisateurs / 5 \$ au Club.</li> </ul>

<b>Avances de fonds sur les voyages (dépôts)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Lorsque requis par l'hébergeur, le Club peut couvrir les avances de fonds (dépôts) pour les séjours de plus d'une journée.</li> <li>❖ Les conditions d'annulation (dates, pénalités, etc.) doivent être clarifiées auprès du trésorier avant le versement de tout dépôt. Sauf exception, les conditions d'annulation doivent permettre d'annuler sans perte du dépôt au moins 2 semaines après la période d'inscription des participants, soit lors du 5 à 7 d'ouverture de la saison. <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le montant requis est déterminé par le responsable de l'hébergement.</li> <li>➤ Un dépôt ne devrait pas dépasser 25 % du coût de l'hébergement.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Désistement d'un participant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ En cas d'annulation d'inscription, pour un séjour d'une nuit ou plus, des frais minimum de 20 \$ sont prélevés sur le remboursement de l'inscription. Toutefois, si un remplaçant est trouvé les frais de désistement sont alors réduits à 10 \$.</li> <li>❖ Dans le cas d'un désistement sans remplacement, des frais supplémentaires pourront s'ajouter aux frais minimum de désistement, afin de couvrir toute perte de dépôt, toute pénalité ou autres frais entraînés par ce désistement sans remplacement.</li> </ul>
<b>Covoiturage</b>	<p>Les frais engendrés par le partage d'une même automobile lors d'un déplacement sont remboursés au conducteur, par les passagers, selon trois modalités, au choix du conducteur :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) le prix de l'essence x 1,5, divisé par le nombre de passagers incluant le conducteur ou;</li> <li>b) le kilométrage total x 0,20 \$ / km, divisé par le nombre de passagers incluant le conducteur ou;</li> <li>c) toute autre entente avec le conducteur;</li> </ol>
<b>Ventes</b>	<p>Les produits vendus par le Club se font avec une majoration de 5 à 10 % du prix courant.</p>
<b>5 à 7 d'ouverture</b>	<p>Le 5 à 7 d'ouverture de la saison est sans frais pour les participants.</p>
<b>Activité de clôture</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ La salle et le souper doivent s'autofinancer.</li> <li>❖ Les activités (danse, prix de présence, etc.) sont à la charge du Club et des commanditaires</li> </ul>
<b>Remboursement des dépenses des organisateurs de randonnées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>❖ Sur la base des reçus et du rapport de dépense complété, les frais suivants sont remboursés aux organisateurs de randonnées : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'essence;</li> <li>- les appels interurbains;</li> <li>- les repas : 20 \$ par jour par personne (maximum 2 personnes, maximum 2 jours);</li> <li>- l'hébergement : jusqu'à concurrence de 100 \$ en occupation double (maximum 1 jour) si la distance entre la résidence de l'organisateur et le lieu de départ de la randonnée est supérieure à 200 km.</li> </ul> </li> <li>❖ Un estimé des dépenses doit être approuvé par le trésorier, ou deux membres du Comité exécutif désignés à cette fin, avant d'engager des frais. L'accord du directeur technique est également requis dans la perspective de l'inclusion au calendrier.</li> <li>❖ Le Club ne versera aucun remboursement pour les activités qui ne sont pas faites conformément à la politique financière ou qui ne sont pas au calendrier.</li> </ul>

<b>Responsabilité</b>	Le trésorier est le principal responsable de l'application de la politique financière.
<b>Autorisations</b>	Toutes les dépenses remboursables par le Club doivent recevoir l'approbation du Comité exécutif, à moins de dispositions contraires.